



Inscription à l' Association Sportive du collège

publié le 18/09/2022

Il existe au collège Georges Clemenceau une Association Sportive (A.S) affiliée à l'U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire), présidée par Madame la Principale du collège et encadrée par les professeurs d'EPS.

Cette A.S permet à tous les élèves intéressés, quels que soient leur âge ou leur niveau, de se retrouver pour découvrir et pratiquer des activités physiques et sportives variées le mercredi après-midi mais aussi entre 13h00 et 13h55 le lundi, le mardi et le jeudi (voir tableau UNSS sous le préau).

Les élèves pourront pratiquer les activités en loisirs, en entraînements et/ou en compétitions et être à la fois pratiquants et/ou coachs, juges, arbitres, organisateurs ou même reporters ...

Pour adhérer à l'A.S du collège Clemenceau, il faut prendre une licence UNSS qui coûte 14€ pour toute l'année scolaire et remplir l'autorisation parentale (cf. feuille d'inscription jointe).

Les activités débuteront à partir du mercredi 14 septembre et l'accès sera autorisé à la découverte et sans licence jusqu'au 30 septembre.

Les lundi, mardi et jeudi, les élèves de l'A.S passeront prioritaires au self et se noteront sur une feuille de présence. Après le repas, ils iront attendre le professeur d'EPS à 12h55 devant le tableau UNSS sous le préau.

Pour les activités de l'A.S du mercredi

Les élèves seront informés par une affiche placée à la fois sur le tableau UNSS et sur le site du collège. L'information pourra également être transmise par le professeur d'EPS durant le cours d'EPS.

A chaque sortie de l'A.S, les élèves doivent venir inscrire leurs nom, prénom, classe sur une feuille d'inscription et prendre une convocation qui devra être complétée par la famille et redonnée signée avant la sortie afin de pouvoir prévenir en cas de blessure ou de changement d'horaires.

Vous trouverez en PJ :

- ▶ la feuille d'inscription à l'A.S de Clemenceau
- ▶ le planning prévisionnel 2022-2023 des activités sportives du mercredi après-midi

NB :

- ▶ à la demande de la direction nationale de l'UNSS, la feuille d'inscription à l'A.S comporte des précisions concernant les mentions légales sur le droit à l'image, sur le RGPD (règlement général de protection des données), sur les assurances et le règlementaire.
- ▶ à ce titre, « ...l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation à titre gracieux de la prise d'images fixes ou animées, de la fixation de l'image sur tout support ..., l'exploitation de l'image ... ».

Le responsable légal du mineur licencié bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui le concernent, qu'il peut exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements à l'adresse mail daf@unss.org et en avertissant par un message écrit les professeurs d'EPS.

Les professeurs d'EPS restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Documents joints

 [informations_unss_5e](#) (PDF de 207.1 ko)

 [informations_unss_6e-3](#) (PDF de 207.6 ko)

 [calendrier_district_2022-2023](#) (Word de 24.4 ko)

